

LAVEMENT DES PIEDS ET PÉNITENCE

UNE LECTURE DE JEAN 13, 1-20

NON seulement la péricope du lavement des pieds (Jn 13, 1-20) constitue l'un des textes les plus commentés du quatrième Évangile¹, mais elle est parfaitement exemplaire des résultats acquis par l'exégèse historico-critique. D'une part, le texte est éminemment complexe et semble bien résulter de la combinaison de plusieurs couches rédactionnelles. D'autre part, son interprétation ne saurait se contenter d'accumuler des lectures fragmentaires, sans prendre en compte la figure globale du texte, tel qu'il se donne à lire dans l'édition définitive.

Dans un effort de lecture « canonique² », soucieux d'honorer à la fois l'unité du texte achevé et la pluralité des

1. Pour les années 1966-1985, on pourra consulter G. VAN BELLE, *Johannine Bibliography 1966-1985*, BETL n° LXXXII, Louvain, 1988, p. 266-269. Depuis lors, se reporter aux index des multiples commentaires ou bien aux chroniques bibliographiques, notamment celles des *Recherches de Science Religieuse* assurées par X. LEON-DUFOUR puis M. MORGEN.

2. Pour une définition de la notion de « critique canonique », voir Y.-M. BLANCHARD, « Vers un nouveau paradigme exégétique », *La Théologie dans l'Histoire*, F. BOUSQUET et J. DORE éd., Paris, 1997.

énoncés le constituant, nous tenterons d'articuler plusieurs lectures possibles, avant de nous interroger sur une éventuelle ouverture pénitentielle, suggérée entre autres par saint Ambroise³ mais rarement relevée par les auteurs modernes⁴.

Un texte pluriel

Il n'est pas besoin d'être un exégète chevronné pour constater, dès la première lecture du lavement des pieds, le caractère surchargé des versets d'introduction (v. 1-3). Non seulement la phrase paraît interminable, dans l'attente d'une proposition principale repoussée au verset 4, mais l'énoncé revêt la forme d'un doublet, si bien que l'on a suggéré de distinguer une première (v. 1) et une seconde (v. 2-3) introduction. Chacun des volets du diptyque présente lui-même trois composantes, rigoureusement parallèles :

3. AMBROISE DE MILAN, *Des sacrements. Des mystères. Explication du Symbole*, B. BOTTE éd., Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sources chrétiennes » n° 25 bis, 1961, p. 92-97 et 172-175.

4. Dans un article suggestif mais finalement peu connu, « L'Interprétation pénitentielle du lavement des pieds », *L'Homme devant Dieu (Mélanges de Lubac)* Paris, 1963, p. 75-91, P. GRELOT établit le dossier des textes patristiques et médiévaux suggérant une interprétation pénitentielle du lavement des pieds. Aussi étrange et arbitraire qu'elle puisse paraître, cette position marginale nous semble mériter d'être prise en considération. En effet, de nouvelles perspectives s'ouvrent désormais à la pratique exégétique :

- d'une part, la prise en compte d'une pluralité des sens, à l'articulation des diverses couches rédactionnelles, selon un principe de non-exclusivité (ainsi, évoquer une possible lecture « pénitentielle » n'en tème rien la pertinence d'interprétations autrement explicites) ;

- d'autre part, l'intérêt pour la *Wirkungsgeschichte*, ou histoire de l'effectuation, c'est-à-dire la reconnaissance que le texte s'enrichit de la somme des lectures produites au long de son histoire (ainsi, fixer le sens initial, voire rechercher l'intention de l'auteur, ne constituent plus l'objet premier d'une exégèse, aussi attentive à la réception du texte - lecture - qu'à sa genèse - rédaction).

- une information chronologique : la proximité de la Pâque (v. 1) ; le déroulement d'un dîner (v. 2) ;
- le rappel des circonstances, par le biais d'une proposition participiale : amour de Jésus pour les siens jusqu'à l'excès (v. 1) ; complot de Judas, manipulé par le diable, sans que l'on sache très bien sa part de responsabilité personnelle⁵ (v. 2) ;
- la référence du narrateur à la conscience de Jésus, en position d'interprète de son propre destin, au moyen du participe « sachant » ; ainsi resituée dans la symbolique de « l'heure » (v. 1), la passion signifie le passage au Père (v. 1) et atteste la pleine souveraineté du Fils (v. 3), au titre d'un départ qui n'est finalement que retour à la plénitude de Dieu (v. 3).

Suggérée par la redondance du prologue (v. 1-3), la dualité interne à la péricope du lavement des pieds reçoit une éclatante confirmation dans la mise en œuvre interprétative des versets 6-15. On assiste en effet à la succession de deux scénarios parfaitement distincts.

Dans un premier temps (v 6-11), il s'agit d'un dialogue confrontant Jésus et Pierre. Notons que le verset 11 (« Car il savait qui le livrerait ; c'est pourquoi il dit cela : vous n'êtes pas tous purs ») constitue une note explicative référée au verset précédent, dont elle reprend tout simplement

5. La critique textuelle du verset 2 atteste l'embarras de la communauté johannique au sujet de la responsabilité de Judas. Ou bien le nom « Judas » est au génitif, et le jugement paraît assuré : c'est « dans le cœur de Judas » que le diable a jeté l'intention de livrer Jésus. Ou bien Judas est au nominatif et, s'il est clair qu'il a lui-même livré Jésus, on ne sait plus dans quel cœur s'est tramé le complot. Deux choses paraissent certaines : d'une part, le diable est l'inspirateur de l'odieux dessein ; d'autre part, Judas est l'exécuteur de la trahison. Mais, entre le diable et l'homme de main, où sont les vrais responsables ? Le texte le mieux attesté (*Sinaiticus, Vaticanus*, papyrus 66) ne se prononce pas sur l'identité du cœur coupable et paraît douter de l'implication de Judas au stade décisionnel. En revanche, la retouche rédactionnelle qui accable Judas paraît répondre au besoin bien humain d'identifier le coupable ; alors Judas n'est plus seulement l'exécuteur : son cœur pourrait constituer le lieu même où s'est tramé le complot.

la dernière proposition : « Vous êtes purs, mais pas tous. » Un tel retour sur l'énoncé paraît qualifier une addition, faisant à nouveau référence à la conscience de Jésus (« il savait »), afin de rendre compte de l'apparente contradiction entre la pureté des disciples et la trahison de l'un d'eux.

Dans un deuxième temps (v. 12-15), il s'agit explicitement d'un discours de Jésus, adressé à tous les personnages présents, non plus concentré sur la seule figure de Pierre. On peut hésiter sur la forme de l'énoncé d'ouverture : « Savez-vous ?/sachez ce que j'ai fait pour vous. » Forme interrogative ou impérative, il ne s'agit jamais que de nuances relatives à la pédagogie de Jésus⁶. En tout état de cause, les versets introduits de la sorte ont fonction d'exposer la signification du geste symbolique qui vient d'être accompli (v. 12 ; reprise du récit des v. 4-5). Comme dans le dialogue avec Pierre, l'interprétation du signe est réservée à Jésus lui-même, en position d'herméneute, mais la succession de deux prises de parole, sur des modes différents, confirme la pratique, d'ailleurs très johannique, du doublet au sein d'une même unité littéraire⁷.

Notons encore qu'à partir du verset 16, le discours qui était jusqu'alors parfaitement en situation, déborde le sujet de la péripécie et glisse vers d'autres problématiques, notamment celle de l'envoyé dans sa relation à l'envoyeur

6. La présence d'une forme verbale au présent, plutôt qu'à l'aoriste, convient mieux au mode impératif. L'invitation formulée par Jésus est bien d'entrer dans la compréhension du geste qui vient d'être effectué ; l'aoriste eût mieux convenu au style interrogatif, posant simplement la question de l'existence ou non d'une compréhension innée à l'égard du geste de Jésus.

7. Il est frappant que plusieurs modèles, relatifs à l'ensemble de la rédaction johannique, insistent sur la dualité comme constituant une caractéristique majeure de l'écriture du quatrième Évangile : ainsi de M.-É. BOISMARD, distinguant Jean II A et Jean II B comme les deux stades successifs de la grande œuvre rédactionnelle : ou encore R. E. BROWN, évoquant les deux mêmes stades, le premier caractérisé par la proximité avec le judaïsme palestinien, le second soucieux de dialogue avec le paganisme ambiant, dans un milieu hellénistique traditionnellement localisé à Éphèse.

(v. 16), ainsi que les multiples implications de son accueil parle disciple (v. 20). Il s'agit à nouveau d'additions, selon le procédé, également très johannique⁸, qui consiste à prolonger les discours par des collections de « logia », soudés par des « accrochages verbaux » ou similitudes, tant syntaxiques que lexicales. Dans le cas présent, il est frappant de constater que les quatre énoncés sont précisément qualifiés comme « paroles » de Jésus : « Je vous dis » (v. 16-17 ; 18 ; 19 ; 20).

Bref, les deux dispositifs interprétatifs, que constituent le dialogue avec Pierre (v. 6-10) et le discours aux disciples (v. 12-15), ont également subi l'effet d'amplifications dont le caractère second paraît indéniable. Toutefois, le plus important pour nous n'est pas de reconstituer les étapes d'une histoire rédactionnelle complexe, mais d'entreprendre un acte de lecture qui assume la dualité constitutive du texte relatif au lavement des pieds.

Deux interprétations majeures

La première interprétation, illustrée par le dialogue des versets 6-10, est essentiellement christologique. La signification du lavement des pieds est clairement exprimée, en termes de participation à l'être même du Christ : « Si je ne

8. Plutôt que d'élaborer des « chiasmes » et-structures concentriques quelque peu artificiels, les exégètes du quatrième Évangile gagneraient à prendre en compte des procédés d'argumentation, encore en œuvre dans le judaïsme moderne, et consistant à enchaîner des éléments hétérogènes, articulés autour de similitudes formelles ou « accrochages verbaux ». Outre le fait qu'une telle structure atteste la progression « en hélice » du raisonnement johannique, elle paraît convenir à la genèse même de discours, souvent constitués à partir d'éléments simples ou « logia », hérités de la première tradition chrétienne, relative aux paroles de Jésus (voir sur ce point, les travaux de C. H. DODD, notamment *La Tradition historique du Quatrième Évangile*, trad. franc., Paris, 1987, ainsi que le n° 263 de la *Revue des Sciences Religieuses*, Strasbourg, 1995/1, intitulé « La tradition des logia dans l'évangile de Jean »).

te lave pas, tu n'auras point part avec moi » (v. 8). Il ne s'agit donc pas d'abord d'établir le code des bonnes relations entre disciples, mais de fonder l'être même du disciple sur une relation « essentielle » à la personne du Christ. De plus l'horizon interprétatif est désigné sans ambages : « Tu connaîtras après cela » (v. 7), c'est-à-dire au travers des événements de la croix, dont le récit suit immédiatement la séquence des discours testaments, inaugurés par la scène symbolique du lavement des pieds. Plutôt qu'une vague référence à l'avenir - « Tu comprendras plus tard » - la traduction littérale invite à considérer le mystère pascal de Jésus comme la clé de lecture du geste paradoxal accompli par Jésus lors du dernier repas. Cet acte singulier constitue donc une sorte de « signe » - ou métaphore - de la condition même du disciple, associé au mystère pascal du Christ serviteur⁹.

Notons bien qu'à ce stade du récit, il n'est pas question de se laver les pieds les uns des autres, mais de se laisser laver les pieds par le Christ. La résistance de Pierre ne fait que reproduire l'aveuglement des foules de Capharnaüm, fascinées par le « signifiant » (le pain multiplié et consommé), au point de manquer le « signifié » (le don de l'envoyé divin en la personne de Jésus). Le signe se trouve dès lors nié en tant que tel, et Jésus a beau jeu de dénoncer la fixation sur le pain matériel, au détriment de sa signification : « Amen, amen, je vous le dis, vous me cherchez, non parce que vous avez vu des signes, mais parce que vous avez mangé des pains et que vous vous êtes rassasiés » (6, 26). De la même façon, la crispation de Pierre sur la matérialité du geste d'eau (v. 6 ; 8a ; 9) atteste son incapacité de recevoir le signe en tant que tel. En tout cas, l'enjeu est incontestablement christologique, relatif à l'incorporation du disciple à l'être même du Christ pascal.

9. Sur la notion johannique de « signe » et son rapport notamment à « l'heure » de la croix, Y.-M. BLANCHARD, *Des Signes pour croire ? Une lecture de l'Évangile de Jean*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Lire la Bible », 1995, spécialement le chapitre vu : « Signe ou exemple ? Le récit du lavement des pieds », p. 113-123.

En revanche, le deuxième volet interprétatif se déploie selon une tout autre logique. Il s'agit bien cette fois de se laver les pieds les uns des autres. L'enjeu est devenu éthique, voire ecclésiologique : il définit les conditions d'un agir chrétien qui soit accordé à l'enseignement de Jésus. De signe qu'il pouvait paraître, le lavement des pieds est devenu un exemple (grec : *hypodeigma* ; français : « paradigme » ; v. 5), proposé à l'imitation des disciples : « Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns des autres ; car je vous ai donné un exemple, afin que, comme j'ai fait pour vous, vous fassiez vous aussi » (v. 14-15). Plutôt que d'une métaphore, avec ce que ce terme induit de « transfert » entre deux champs sémantiques parfaitement distincts, il s'agit en quelque sorte d'une métonymie. En effet, le geste du lavement des pieds ne se situe pas « à côté » de son contenu symbolique, il en fait intégralement partie, le lavement des pieds n'étant qu'une composante, certes exemplaire, de l'ensemble d'une vie communautaire sous le signe du service fraternel.

Bref, les deux développements interprétatifs sont parfaitement distincts l'un de l'autre et paraissent relever de logiques différentes. La première interprétation, résolument christologique, peut tenir lieu de théologie morale fondamentale : elle enracine l'être du disciple dans sa participation à la Pâque du Christ. La seconde interprétation, proprement éthique, tire les conséquences d'une telle identité chrétienne et formule un impératif de vie communautaire, à l'exemple du Christ serviteur. Le minimum de lucidité voudrait donc qu'on ne réduise pas le texte au seul versant éthique, sans doute plus familier à notre sensibilité occidentale, mais qu'on prenne aussi en compte son articulation sur le motif central du quatrième Evangile : le « mystère » du Fils dans sa relation au Père (la « gloire ») et leur relation réciproque à « l'heure » de la croix. En dehors de ce lieu fondateur, il n'est à proprement parler pas de morale johannique : c'est bien ce que nous rappelle le lavement des pieds.

L'apport de la critique textuelle

Sommes-nous pour autant quittes de la complexité affectant la structure même de cette péricope ? Certes, il est primordial de distinguer, puis d'articuler les deux versants ainsi dégagés. Mais la pluralité du texte ressort à un autre niveau, celui de l'établissement formel du texte, selon la démarche dite de « critique textuelle ». Il se trouve en effet qu'au titre de sa genèse contrastée, la péricope du lavement des pieds présente plusieurs variantes textuelles dignes d'intérêt. La plus significative affecte le verset 10a.

On y rencontre un texte long, parfaitement accordé à l'intrigue, faisant même l'objet d'une surenchère, afin de chasser toute équivoque quant à la singularité du geste: « Celui qui s'est baigné n'a pas besoin de se laver, *sinon les pieds/seulement*. » Le nombre et la qualité des témoins textuels invitent à considérer cette formulation comme la mieux adaptée au récit¹⁰. En revanche, la survie d'une forme brève, dans deux zones géographiques distinctes, Egypte et tradition syro-latine, ne saurait être le fruit d'une omission accidentelle¹¹. Nous avons plutôt la trace d'un *logion*, probablement proverbial - « Celui qui s'est baigné (complètement) n'a pas besoin de se laver (partiellement) » - et parfaitement contradictoire avec le récit du lavement des pieds. L'insertion dudit *logion* au récit johannique du dernier repas appelle la correction « sinon les pieds », voire sa surenchère « seulement ».

10. Le texte long est honoré par la majorité des témoins grecs dont le *Vaticanus* et l'*Alexandrinus*, ainsi que de nombreuses versions étrangères ; la surenchère « non seulement » figure dans le papyrus 66 (vers l'an 200) et un certain nombre de témoins grecs et étrangers.

11. Malgré le caractère dominant de la version longue, le texte bref se retrouve aussi bien à Alexandrie, avec le *Sinaïticus*, que dans certaines Vieilles Latines ou versions syriaques, c'est-à-dire selon une autre tradition textuelle, dont on s'accorde à reconnaître la liberté par rapport au modèle égyptien, appelé à être dominant, grâce à l'excellente qualité de ses grands onciaux, tels le *Sinaïticus* et le *Vaticanus* (IV^e siècle), voire *VAlexandrinus* (Ve siècle).

La question est alors de savoir quelle pourrait être la portée d'une telle parole, dans sa version brève, c'est-à-dire indépendamment de la scène du lavement des pieds. Outre une possible convenance avec l'intrigue (la proximité de la Pâque - v. 1 - implique que les personnages du récit johannique aient préalablement satisfait aux exigences rituelles en matière de bain, d'où l'inutilité d'ablutions supplémentaires 12), il s'agit manifestement du débat opposant la primitive Église au régime d'ablutions, caractéristiques du judaïsme d'alors. La pratique chrétienne du baptême (attestée dès la finale de Matthieu), ou bain total et définitif, rend caduc tout recours aux purifications partielles et ablutions réitérées. Dans ce contexte le *logion* de 10a (forme courte) est parfaitement opératoire ; mais son insertion au récit du lavement des pieds appelle la réserve, constitutive du texte long : « sinon les pieds (seulement) ».

Une possible référence baptismale

La dualité formelle du verset 10a suggère donc d'intégrer à l'exégèse du lavement des pieds une possible référence baptismale. Non que le récit johannique se fasse directement l'écho d'une pratique sacramentelle explicite¹³, mais plutôt du fait que, fondant l'être du disciple

12. Comme le rappelle P. GRELOT, *art. cit.*, p. 86 le verbe *louein* désigne explicitement le baptême dans trois textes néo-testamentaires : He 10, 22 ; Ep 5, 26 ; Tt 3, 5. Il s'agit donc bien d'un bain complet, tandis que le verbe *niptein* évoque une ablution partielle. Quoi qu'on puisse penser des allusions baptismales suggérées par l'épisode de l'aveugle-né (Jn 9), la consigne qui lui est donnée de se laver les yeux (verbe *niptein*: Jn 9,7.11.15) n'implique rien d'autre qu'un lavage d'extension limitée. La distinction baigner (*louein*)/*lavex* (*niptein*) dans le verset 10a fournit une clé d'interprétation, indispensable à notre lecture de Jn 13, 1-20.

13. La question se pose dans les mêmes termes pour la scène de l'entretien avec Nicodème (3, 1-21). Ce n'est pas parce que, au verset 5, l'eau figure comme équivalent symbolique de l'esprit (être « engendré d'eau et d'esprit ») qu'il faut considérer ce texte comme

sur la participation au mystère pascal du Seigneur, le lavement des pieds rejoint ce que le baptême a lui-même fonction d'exprimer.

Le récit évangélique et l'effectuation sacramentelle ne sont pas sur le même plan : ils relèvent de langages différents et n'appartiennent pas au même temps. Métaphore narrative de la croix, le lavement des pieds exprime, du côté des compagnons historiques, leur propre participation au Christ serviteur. On pourrait presque dire que le geste accompli par Jésus leur tient lieu de « baptême » ; en tout cas, il n'est pas réitérable dans la suite des générations. En revanche, le baptême relève de l'horizon ecclésial : il réalise, d'un point de vue sacramentel, l'adhésion post-pascale à la croix du Christ ; en ce sens, il convient à la longue suite des générations chrétiennes. Ainsi est honorée la double portée du verset 10a : d'une part, interdisant toute réitération d'ablutions partielles en raison d'un bain global définitif; d'autre part, autorisant le lavement des pieds comme un hapax (d'où la surenchère « seulement »), en quelque sorte réservé à Pierre et ses compagnons, en préalable de la croix.

La prise en compte des variantes internes à l'énoncé suggère d'appliquer au baptême chrétien la tension constitutive du lavement des pieds. En tant qu'il réalise la participation du disciple à la croix du Seigneur, le baptême manifeste l'entrée dans une communauté de frères, ordonnée au service fraternel, par imitation du modèle laissé par le Christ. Mais on peut aussi établir le rapport dans l'autre sens : en tant qu'il introduit dans une communauté de service (voir la priorité des catéchèses baptismales, à finalité essentiellement morale), le baptême chrétien réalise l'incorporation au Christ serviteur, selon la logique du mys-

immédiatement référé à la pratique baptismale. La métaphore de l'eau, appliquée à l'esprit, conformément au code signifié en 7, 37-39, vient plutôt illustrer le motif de la naissance « d'en haut » (v. 3.7), c'est-à-dire « de Dieu » (v. 2) ou encore « de l'esprit » (v. 6.8). Pour vraisemblable qu'elle soit, l'allusion baptismale est plutôt seconde, constituant pour ainsi dire un possible *Sitz-im-Leben* d'un discours globalement christologique.

tère pascal (voir les catéchèses mystagogiques, considérées comme secondes et déployant toutes les implications christologiques des sacrements de l'initiation, célébrées dans la nuit de Pâques¹⁴). En tout cas, la lecture du lavement des pieds s'enrichit d'harmoniques baptismales, suggérées par le doublet formel du verset 10a, sans être pour autant réduit à n'exprimer que l'écho des pratiques sacramentaires, vécues dans la communauté primitive¹⁵.

Nous voilà donc en présence d'un faisceau de sens, à la mesure du caractère pluriel de l'écriture johannique. Mais ce n'est pas tout : de même qu'il y a plusieurs textes dans le texte, le quatrième Évangile en son ensemble n'est pas isolé mais appartient à la figure « quadriforme » (Irénee, *Adversus haereses*, III, 11, 8) réalisée par l'édition de quatre livrets évangéliques au sein du Canon biblique.

La relation au dernier repas

La double chronologie, relevée aux versets 1 et 3 (la Pâque/le dîner), établit de fait des rapports d'inter-textua-

14. De fait, le double traité d'Ambroise, *De Sacramentis* composé de six homélies, prononcées successivement tout au long de la semaine pascalle, et *De Mysteriis* rédigé sous la forme d'un exposé continu, relève de la catégorie des catéchèses postpascalles ou mystagogiques. Les actes sacramentels de la nuit pascalle y sont évoqués au passé, et le contenu principal du discours est l'explicitation des réalités théologiques, dont les rites de Pâques ont effectué la célébration sacramentelle. En revanche, des catéchèses prébaptismales, prononcées durant le carême, insisteraient davantage sur les conditions concrètes de la conversion et les modes de vie exigés d'un nouveau chrétien.

15. Une telle réserve nous éloigne du point de vue de O. CULLMANN, dont le célèbre texte *Les Sacrements dans l'évangile johannique*, Paris, 1951, a longtemps accrédité l'idée d'une portée explicitement sacramentelle, reconnue à maintes péripécies johanniques. Il est vrai que la christologie johannique recourt volontiers à une expression imagée, qui n'est pas sans affinités avec la symbolique mise en œuvre dans les sacrements. Mais de là à voir dans le quatrième Évangile une allusion directe aux pratiques sacramentelles de l'Église apostolique, il y a un fossé que, pour notre part, nous nous interdisons de franchir...

lité avec la péricope synoptique de la dernière Cène ou repas pascal (Mt 26, 20-29 ; Mc 14, 17-25 ; Lc 22, 14-20 + 1 Co 11, 23-26), d'autant plus que Luc et Paul présentent le même vocabulaire que Jean. Dans ces deux textes en effet, les mots *deipnon* et *deipnein* désignent le dernier repas de Jésus et son effectuation en mémorial dans le cadre du repas communautaire chrétien. Il n'est dès lors pas étonnant que la liturgie du jeudi saint associe le récit du dernier repas, selon 1 Corinthiens, et la péricope johannique du lavement des pieds. Or, pour être vulgarisée par la liturgie, une telle lecture « stéréophonique » n'en est pas moins déjà légitime, dans le cadre d'une herméneutique biblique sensible au statut canonique des textes étudiés.

Si donc le récit du lavement des pieds constitue la version johannique de la dernière Cène, il est tentant d'articuler cette dualité selon un axe chronologique. Ainsi pourrait-on dire que, par rapport aux Synoptiques, le quatrième Évangile introduit un déplacement, de la liturgie à l'éthique, ou encore du « sacrement de l'autel » au « sacrement du frère ». Or, outre le fait que rien ne prouve le caractère second d'une telle tradition johannique (quoi qu'il en soit par ailleurs des dates imputées aux diverses rédactions), un jugement de ce type pêche par survalorisation du quatrième Évangile au détriment des Synoptiques. Plutôt que de formuler une appréciation qualitative, elle-même tributaire d'une chronologie passablement arbitraire, il serait plus raisonnable de reconnaître à la relation un caractère mutuel. Autant dire alors que célébration eucharistique en mémorial et service fraternel à l'imitation de Jésus s'appellent réciproquement, comme les deux faces d'une même participation au mystère pascal du Christ, et cela en pleine logique baptismale.

On le voit, plutôt que de s'exclure mutuellement ou d'entretenir des rapports de simple dépendance, les multiples champs de signification se nouent en faisceaux, dont la richesse tient à la circulation du sens, en quelque sorte à la croisée de plusieurs axes. Une telle conception de la lecture plurielle s'accorde avec les acquis de l'exégèse historique. Si la diversité des couches rédactionnelles explique et justifie la pluralité interne du texte, la lecture

ne peut faire l'économie de l'histoire rédactionnelle et se complaire dans l'illusion d'un texte parfaitement homogène. De par sa complexité structurelle, la péricope du lavement des pieds appelle à une lecture proprement théologique, à l'interface des champs christologique, éthique et sacramentaire, ce dernier pôle étant lui-même dédoublé entre baptême et eucharistie.

Une ouverture pénitentielle

On pourrait croire la liste des possibles à peu près achevée ; d'ailleurs, une exégèse moderne hésite à s'avancer plus loin, au nom d'une saine fidélité au texte. On ne peut faire dire au texte tout et n'importe quoi : les multiples champs ouverts à la lecture ne sont que la mise en œuvre d'écart ou tensions inscrits dans la lettre même du texte.

En revanche, l'exégèse patristique professe une extrême liberté dans la réappropriation du texte. Pour arbitraires qu'elles puissent nous paraître, certaines pistes ouvertes n'en appartiennent pas moins à l'histoire de la lecture, en tant qu'effectuation des possibles du texte (*Wirkungsgeschichte*). Ainsi, Ambroise de Milan suggère à deux reprises (*De Sacramentis* III, 4-7 ; *De Mysteriis* 31-33) une interprétation pénitentielle du lavement des pieds. La proposition peut paraître étrange, mais elle s'appuie sur la pratique liturgique de l'Église de Milan, laquelle se voit reprocher par Rome l'effectuation d'un geste symbolique de lavement des pieds, en rite complémentaire du bain baptismal. Sommé de se justifier, Ambroise distingue parfaitement les deux interprétations possibles du récit johannique. L'interprétation romaine, s'en tenant exclusivement au versant éthique, considère le lavement des pieds comme un *ministerium*, c'est-à-dire une tâche relevant de la vie fraternelle, à l'imitation du Christ. L'interprétation milanaise, de type christologique, regarde le lavement des pieds comme un *mysterium*, c'est-à-dire un geste symbolique des réalités fondatrices de la foi en tant qu'adhésion à l'être même du Christ.

On le voit, Ambroise opère la même distinction que nous, et cela en dehors de tout questionnement historico-critique, sur la seule base d'une lecture précise du texte johannique. De plus, il est frappant de constater que, traitant successivement des deux interprétations possibles, Ambroise fait référence aux mêmes sections de textes que nous-même : essentiellement les versets 6-11 pour l'interprétation christologique et 12-15 pour la séquence éthique¹⁶. Bref, la dualité constitutive de la péricope du lavement des pieds est parfaitement honorée par la lecture d'Ambroise.

Or, c'est précisément le lien au baptême (pour Ambroise, déduit d'une pratique liturgique ; pour nous, suggéré par la dualité formelle du verset 10a) qui autorise l'évêque de Milan à parler de pénitence. En effet, que peut bien signifier un geste d'ablution complémentaire au baptême, lequel est censé remettre tous les péchés ? Ambroise perçoit bien ce que nous avons appris de la critique textuelle, à savoir le caractère paradoxal d'un lavement des pieds qui paraît faire double emploi avec le baptême et contrevient à l'interdit du verset 10a : « Celui qui s'est baigné (tout entier) n'a pas besoin de se laver (partiellement). » Fidèle à une lecture globale des Écritures pratiquant sans limite le recours à l'inter-textualité, Ambroise se réfère à Genèse 3, 15 et interprète la morsure au talon comme la figure du péché « originel », c'est-à-dire le pouvoir exercé par le démon sur l'espèce humaine dans son

16. Avec beaucoup d'habileté, Ambroise fait remarquer que l'interprétation christologique, sous-estimée par l'Église de Rome, n'en est pas moins défendue par Pierre « qui fut évêque de l'Église romaine ». C'est en effet dans le cadre du dialogue avec Pierre (v. 6-11) que le Jésus du récit johannique suggère d'interpréter le geste du lavement des pieds en relation avec sa propre personne, à l'heure même de la croix. Non sans fermeté, Ambroise proteste de sa fidélité à l'égard de Rome, tout en défendant le caractère non moins raisonnable de la position milanaise : « Je désire suivre en tout l'Église romaine ; mais nous sommes pourtant nous aussi doués de la raison humaine » [!] (*De Sacramentis* III, 5-6). Il est remarquable que dans le *De Mysteriis*, de rédaction plus tardive, Ambroise occulte le caractère quelque peu polémique du débat entretenu avec l'Église de Rome, au sujet de la signification première du lavement des pieds.

ensemble. Autrement dit, alors que le baptême, célébré le plus souvent sur des adultes, efface les péchés personnels, le geste de lavement des pieds atteste la délivrance à l'égard d'une faute collective, en quelque sorte innée et commune à tous les hommes : « Au baptême toute faute est effacée. La faute disparaît donc ; mais Adam reçut du diable un croc-en-jambe et du venin fut répandu sur ses pieds, et c'est pour cela que tu te laves les pieds, pour que la sanctification vienne apporter une plus grande protection à la place où le serpent t'a pris en traître et qu'à l'avenir il ne puisse plus te faire trébucher. Tu te laves donc les pieds pour laver le venin du serpent » (*De Sacramentis*, III, 6) ; « Pierre était pur, mais il avait à se laver les pieds, car il avait le péché qui vient de la succession du premier homme, quand le serpent le fit trébucher et l'induisit en erreur. C'est pour cela qu'on lui lave les pieds, pour enlever les péchés héréditaires. Nos propres péchés sont remis, en effet, par le baptême » (*De Mysteriis*, 32)¹⁷.

Pour étrange qu'elle puisse nous apparaître, l'interprétation pénitentielle du lavement des pieds rejoint la logique

17. S'appuyant sur saint Augustin, *Tractatus In Joannem* 56-58, auquel on doit une interprétation pénitentielle du lavement des pieds plus cohérente que celle d'Ambroise et largement reprise dans le christianisme occidental ancien et médiéval (pour Augustin, le lavement des pieds évoque la rémission des péchés personnels commis après le baptême : question non étrangère à la tradition johannique ; voir 1 Jn 1, 7-9), P. GRELOT en vient à conclure : « L'exemple du Christ et son ordre donné aux apôtres de se laver les pieds les uns aux autres, bien qu'ils aient concerné d'abord l'attitude d'humilité nécessaire aux chefs de l'Église, ont été réinterprétés dans la tradition johannique et appliqués aux pratiques pénitentielles alors en usage, de quelque manière qu'il faille se les représenter : confession mutuelle, intercession pour les pécheurs, rémission sacramentaire des péchés » (*art. cit.*, p. 89).

Nous n'irons pas jusque-là, mais il est vrai qu'une lecture « canonique », attentive aux relations internes au texte, ne peut refuser qu'une interprétation pénitentielle, fondée sur les versets 6-11, interfère avec l'impératif d'imitation, formulé aux versets 12-15. De ce fait, l'exemple proposé par Jésus pourrait aussi se rapporter aux premiers balbutiements d'une pratique pénitentielle attestée en 20, 22-23, la « Pentecôte » johannique visant moins la mission, comme chez Luc,

même du récit et l'embarras des copistes à l'égard du verset 10a. D'une part, le baptême se suffit à lui-même et rend caduc tout autre régime d'ablutions ou de purifications. D'autre part, la fidélité au geste de Jésus, hormis la reproduction dans le domaine éthique, invite à prendre en compte un lieu institutionnel, voire liturgique, qui soit en dépendance directe du baptême, sans faire double emploi avec le sacrement premier de l'initiation chrétienne. La discipline pénitentielle paraît être l'une des applications possibles du paradigme scripturaire que constitue le récit johannique du lavement des pieds.

Conclusion

Passionnante à maints égards, une telle ouverture herméneutique n'en doit pas moins demeurer seconde et parfaitement facultative. Nous l'avons vu, elle ne s'impose nullement, même si elle se révèle finalement cohérente avec l'ambiguïté du geste de Jésus (ambiguïté soutenue par la dualité du verset 10). Surtout, elle ne saurait être isolée du réseau de significations préalablement dégagé. Ainsi, la prise en compte du lavement des pieds, comme une possible référence biblique à la pratique chrétienne de la pénitence, invite à penser cette dernière à la croisée des approches christologique et éthique, ainsi qu'en étroite relation aux sacrements de baptême et d'eucharistie. Plus qu'un fonds de notions conceptuelles isolées, et au-delà de la seule justification de pratiques ultérieures, l'exégèse biblique paraît susceptible de rappeler à la sacramentaire l'interrelation constitutive de la démarche théologique. Tel pourrait être l'apport du lavement des pieds, une fois prise en compte la pluralité des champs herméneutiques déployés par le récit johannique.

que la gestion du double processus d'exclusion-réintégration de frères coupables de fautes graves : « Recevez l'Esprit Saint : ceux à qui vous remettrez leurs péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les maintiendrez, ils leur seront maintenus. »